



Strasbourg, jeudi 29 juillet 2021

**AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/04502**

---

Pris en application :

Règlement particulier de police du port, établi par arrêté préfectoral du 3 septembre 2014

**Manifestation nautique et activités nautiques (BALADES EN PADDLE LE DIMANCHE 22 AOUT 2021 DE 15H00 A 19H00)****BALADES EN PADDLE LE 22 AOUT****Extrême vigilance (Eviter les remous) ( tous les usagers - dans les deux sens )**

---

**- le 22/08/2021 de 15:00 à 19:00**

- o Port autonome de Strasbourg, Bassin des Remparts (Ecluse nord incluse)
- o Port autonome de Strasbourg, Bassin Dusuzeau

**Commentaire :**

Les rameurs se conformeront aux instructions données par les agents de la Brigade Fluviale de la gendarmerie et le cas échéant

du Port Autonome de Strasbourg.

A l'approche d'autres bateaux , les paddles devront serrer à droite et se rassembler en file.

Les équipements de sécurité ( port de gilets de sauvetage) sont obligatoires pour toutes les personnes à bord des paddles.

L'organisateur mettra en place sous sa responsabilité un nombre adapté , sur l'ensemble du circuit , de bateaux accompagnateur , pouvant communiquer entre eux , de manière à pouvoir intervenir en cas d'incident dans le cadre de la manifestation nautiques , et ayant à bord des personnes qualifiées pour porter secours.

**Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet ([www.vnf.fr](http://www.vnf.fr))**

**Service(s) à contacter :**

Port autonome de Strasbourg, Unité Ecluses et Appontements (UEA), 1 rue du Port du Rhin, 67002

STRASBOURG

Tél : 03 88 21 78 24 - Fax : 03 88 23 56 57

**Date limite d'affichage :**

23/08/2021

Directeur Adjoint

**Signé**

Marc WARIN